



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1333 - Conseil sur l'habitat

**Etude de faisabilité architecturale, technique
et financière en vue de l'implantation
d'une résidence junior à HAGUENAU**

Rapport n° CP/2011/508

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention de l'association AMITEL pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la reconversion possible d'un des bâtiments de la caserne Thurot à Haguenau en Résidence Junior comprenant une soixantaine de logements et des surfaces permettant l'accueil de services d'accompagnement.

La Ville de Haguenau a acquis en novembre 2009 la Caserne Thurot, proche de la gare et au cœur du centre ville. Ce site s'étend sur plus de 10 hectares et comprend un certain nombre de bâtiments anciens remarquables. La municipalité envisage la reconversion de la Caserne Thurot en éco-quartier comprenant aussi bien des logements (entre 600 et 900 logements), des activités, des équipements et des commerces. La diversité sociale des futurs habitants et le mélange des générations sont des objectifs clairement affichés par la municipalité. Ce futur éco-quartier a été retenu comme « potentiellement éligible » au dispositif Quartier Plus 67. La Commission « Quartier Plus 67 » statuera sur la labellisation définitive en Quartier Plus 67 de ce projet, au premier semestre 2012.

La Ville de Haguenau, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, conservera la majorité des bâtiments remarquables implantés le long de la rue de la Redoute. Une réflexion est actuellement en cours sur leur programmation et leur réaffectation. Une des pistes évoquées est la reconversion de l'un des bâtiments (bâtiment n°6) en « résidence junior » (concept créé par le Plan Départemental de l'Habitat), comprenant des logements pour les jeunes et des services adaptés.

Une étude de besoin réalisée à l'initiative d'AMITEL en 2010 avait permis de mieux cerner les besoins de logements pour les jeunes en apprentissage, stagiaires, ou encore en début de parcours professionnel dans le secteur de Haguenau, soit une soixantaine de logements.

Il s'agit aujourd'hui pour AMITEL d'étudier la faisabilité architecturale, technique et financière d'implantation de ce type de programme dans l'un des bâtiments remarquables de la Caserne Thurot.

Cette opération s'inscrit dans la démarche d'ensemble partagée entre la Ville de Haguenau, le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Association AMITEL pour des réponses adaptées en matière de logement, en faveur des jeunes en formation professionnelle dans le Bas-Rhin.

Cette étude sera cofinancée de la manière suivante :

- Association AMITEL : 35% du montant TTC de l'étude
- Ville de Haguenau : 35% du montant TTC de l'étude, plafonné à 12 000 € TTC

Il est proposé que le Conseil Général cofinance cette étude à hauteur de 4 000 € représentant 30% du montant TTC.

L'étude se déroulerait de juillet à août 2011. Les conclusions permettront de connaître les modalités techniques et financières de la réalisation d'une résidence junior de 60 logements PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) dans le bâtiment n°6 de la Caserne Thurot avec les services d'accompagnement nécessaires.

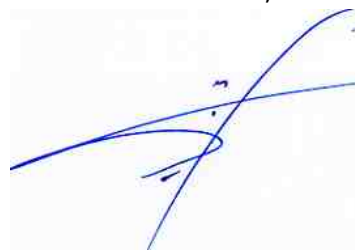
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	155 000,00 €	77 680,00 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur une proposition de son président, décide d'attribuer à l'association AMITEL une subvention à hauteur de 4 000 € TTC correspondant à 30% du coût de l'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une Résidence Junior d'une soixantaine de logements locatifs aidés à Haguenau. Elle autorise en outre son président à signer la convention afférente.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL